



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6157

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur les conditions dont la France dispose pour protéger son environnement et sa nature. Aussi lui demande-t-il s'il ne serait pas souhaitable de réaliser systématiquement un inventaire écologique, par exemple à l'aide d'une télédétection. Cela permettrait d'obtenir une connaissance plus précise des espaces et des milieux naturels et il pourrait par ailleurs être rendu public et mis à la disposition de chaque collectivité territoriale afin d'élaborer un bilan annuel du patrimoine naturel pour en améliorer la gestion.

Texte de la réponse

Reponse. - L'inventaire du patrimoine naturel engagé en 1982 dans le cadre d'une action concertée (IXe Plan) entre l'Etat et les régions a été achevé. Il a été conduit sous le contrôle scientifique du Muséum national d'histoire naturelle grâce à l'appui de 4 000 experts et pour une bonne part de bénévoles regroupés dans des comités régionaux. Les documents sont en cours de publication. Ils aboutissent à la description de zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). Elles se répartissent entre 11 hectares 179 ZNIEFF de type I (c'est-à-dire comportant des espèces protégées ou remarquables) sur 4 167 000 hectares et 2 175 ZNIEFF de type II (c'est-à-dire des grands ensembles écologiques) sur 10 736 455 hectares. Cet inventaire, correspondant à l'état des connaissances en 1990, sera amélioré de façon continue grâce à des études complémentaires. La mise à jour sera facilitée du fait de son information réalisée dès le départ. Cette réalisation donne à la France une avance intéressante tant sur le plan de la méthodologie que de la connaissance de son territoire. La télédétection permettant une approche plus globale complète déjà cette démarche dans certaines régions. Une diffusion de l'ensemble de ces informations sera faite aux collectivités locales pour leur permettre, si elles le souhaitent, d'établir un bilan écologique. Celui-ci, pour être complet, nécessitera des études locales et de terrain complémentaires menées si possible dans un cadre intercommunal.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6157

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3501